

Consentement médical éclairé – Chirurgie de la cataracte (pronostic réservé et cataracte compliquée)

Je soussigné(e) :

Né(e) le :

déclare avoir consulté le Dr Yasser Rifay, ophtalmologiste,
qui m’a expliqué de façon claire et détaillée :

La nature de ma maladie

Je présente une cataracte entraînant une baisse visuelle importante. Cette situation est aggravée par une ou plusieurs conditions de mauvais pronostic visuel :

- Monophtalmie (un seul œil fonctionnel).
- Syndrome exfoliatif.
- Maladie rétinienne ou maculaire (DMLA, rétinopathie diabétique, etc.).
- Glaucome.
- Sécheresse oculaire sévère.
- Rétine non visible à l’examen préopératoire.
- Toute autre maladie associée à la cataracte rendant la chirurgie techniquement difficile et les résultats incertains.

L’acte médical proposé

Il m’est proposé une chirurgie de la cataracte par phacoémulsification avec implantation d’un cristallin artificiel. L’intervention se déroule sous anesthésie locale (collyres ou anesthésie péri-oculaire) en ambulatoire.

Les résultats attendus

L’objectif principal de cette chirurgie est d’améliorer la transparence des milieux oculaires. Toutefois, en raison de mon contexte médical particulier, le résultat visuel attendu est incertain et peut être limité. Une récupération visuelle partielle est possible, mais le pronostic reste réservé.

Les alternatives thérapeutiques

- Poursuite du port de lunettes si amélioration partielle possible.
- Surveillance simple si la gêne visuelle est supportable.
- Abstention chirurgicale (avec maintien du risque d’aggravation de la baisse visuelle).

Les risques et complications possibles

Comme toute chirurgie intraoculaire, cette intervention

comporte des risques, même rares :

- Infections intraoculaires (endophtalmie).
- Hémorragie intraoculaire.
- Décollement de rétine.
- Oedème cornéen ou maculaire.
- Perte visuelle définitive, surtout en cas de monophtalmie.

En cas de syndrome exfoliatif, glaucome ou fragilité zonulaire, des complications techniques peropératoires peuvent survenir (luxation de cristallin, nécessité d'implant secondaire, vitrectomie).

Cataracte compliquée

Dans certains cas, la cataracte peut être dite « compliquée » en raison de facteurs tels que :

- Luxation ou subluxation du cristallin.
- Fragilité ou rupture de la zonule.
- Pupille non dilatable.
- Capsule postérieure fragile ou déjà rompue.

Ces situations rendent la chirurgie plus longue et plus difficile. Elles peuvent nécessiter des gestes complémentaires :

- Utilisation d'anneaux de soutien capsulaire.
- Réalisation d'une vitrectomie antérieure.
- Implantation différée ou secondaire d'un cristallin artificiel.
- Dans certains cas, absence d'implant immédiat.

Dans ce contexte, le pronostic visuel est encore plus réservé et incertain.

Consentement du patient

J'ai eu le temps de réflexion nécessaire, j'ai pu poser toutes mes questions et j'ai obtenu des réponses claires et compréhensibles.

Je reconnais avoir été informé(e) que mon pronostic visuel est réservé en raison de mes antécédents, de pathologies associées et/ou d'une cataracte compliquée.

Je consens expressément à la réalisation d'une chirurgie de la cataracte dans ces conditions.

Nom et prénom du patient :

.....

Date :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

.....